

DECLARATION.

=====

Je soussigné GAGLIARDINI, *S.*, résidant à Kigali.
désirant acquérir de Monsieur DESPÉDT E.E. à Kigali, u fusil de
chasse, cal. 12, N° 14.646, poignon N° Kig. 59., certifie que par cette
acquisition, le nombre d'armes en ma possession ne dépassera pas
le maximum fixé par l'article 2 de l'Ordonnance du Gouverneur
Général du 31 août 1915.

Kigali, le septembre 1937.

S. Gagliardini

Ruhengeri



9400